



MISSION GESTION DIFFÉRENCIÉE

en région
Nord - Pas de Calais

4^{ÈME} JOURNÉE DE RENCONTRES ET D'ÉCHANGES
VISITE DU PARC DU SAUSSET : LE 23 AVRIL 2002



LE PARC DU SAUSSET

COMPTE - RENDU DE LA JOURNÉE VISITE

La mission gestion différenciée est animée par :
Chantier Nature et Nord Nature Chico Mendès,
avec le concours financier :
du Conseil Régional Nord / Pas de Calais, la DIREN et le FEDER

C'est le 23 avril dernier qu'eut lieu
la 4^{ème} journée de rencontres et d'échanges
organisée par la Mission Gestion Différenciée.

Une vingtaine de personnes ont participé à cette
escapade et ont ainsi découvert le Parc du Sausset
situé dans le département de la Seine Saint Denis.

Ce parc est un exemple réussi du passage progressif
à la gestion différenciée des espaces à partir
d'aménagements classiques gérés de façon intensive.

C'est le Conseil Général de Seine Saint Denis,
en charge de la gestion du site, qui a accueilli
et guidé notre groupe tout au long de la visite.

Remerciements à

Dominique MAISONNAVE
chef de service du Parc (Conseil Général)

Olivier BARON
technicien

pour l'accueil et le temps qu'ils nous ont consacré

LE SCHÉMA VERT DÉPARTEMENTAL

Le département de la Seine Saint Denis est l'un des plus petits de France (236 km²) mais il se place au 7^{ème} rang national en nombre d'habitants (1 415 000 hab). La densité de population est de 6 000 habitants au km². Il est utile de préciser qu'une part non négligeable de cette population a des origines rurales pas très lointaines, et le besoin de nature reste fortement présent.

En 1969, la superficie d'espaces verts par habitant était de 0,84 m². En 1994, le Conseil Général affichait l'objectif d'arriver à une superficie d'espaces verts équivalente à 10% de la surface totale du département. Pour cela, 2 moyens furent mis en œuvre : la création de parcs départementaux et l'aide aux communes pour la création de parcs communaux. C'est dans cette logique que s'inscrit la création du parc du Sausset.

En 1996, la surface d'espaces verts par habitant atteignait 10 m², la superficie d'espaces verts couvrait alors 6% de la surface totale du département.

Aujourd'hui, la superficie d'espaces verts départementaux est passée de 105 ha en 1967 à 650 ha , sur un total de 1500 ha (incluant les espaces verts communaux, régionaux,...).

Afin d'établir le Schéma Vert Départemental, un inventaire a été réalisé.

Deux types d'espaces verts ont été définis :

- les espaces verts de fréquentation : jardins publics, parcs urbains, aires de jeux, etc...
- les espaces verts de perception : espaces qui contribuent à ce que la ville soit agréable, tels que les arbres d'alignement, les espaces verts d'accompagnement de voiries ou de bâtiments,...

En fonction de la taille des espaces, des périmètres d'attraction ont été définis :

- espaces verts < 5 ha périmètre d'attraction = 200 m
- espaces verts de 5 à 30 ha périmètre d'attraction = 400 m
- espaces verts > 30 ha périmètre d'attraction = 600 m

A partir d'une cartographie de ces périmètres ont pu être définies des zones de carence absolue, zones ne possédant pas d'espaces verts de fréquentation, permettant ensuite de déterminer les zones d'intervention prioritaires (ZIP) :

- ZIP de niveau I : zone de 1^{ère} urgence (pas d'espaces verts de fréquentation, ni d'espaces verts de perception)
- ZIP de niveau II : zone de 2^{ème} urgence (pas d'espaces verts de fréquentation)

Les subventions du Conseil Général aux communes (30% du montant H.T. des travaux) ont été allouées en fonction de ce zonage :

- sur les ZIP de niveau I, pour des espaces verts > 1000 m²: subvention pour acquisition et aménagement
- sur les ZIP de niveau II, pour des espaces verts > 10 000 m²: subvention pour aménagement
- hors ZIP, pour des espaces verts > 5 ha : subvention pour aménagement

Evolution du schéma vert :

Aujourd'hui, l'objectif est d'améliorer l'existant par :

- des études sur des points noirs spécifiques,
- des études dites "barométriques" dans les parcs départementaux, destinées à mesurer les attentes du public et son degré de satisfaction par rapport aux espaces verts, ceci afin d'adapter les espaces en fonction de l'évolution des besoins des usagers.

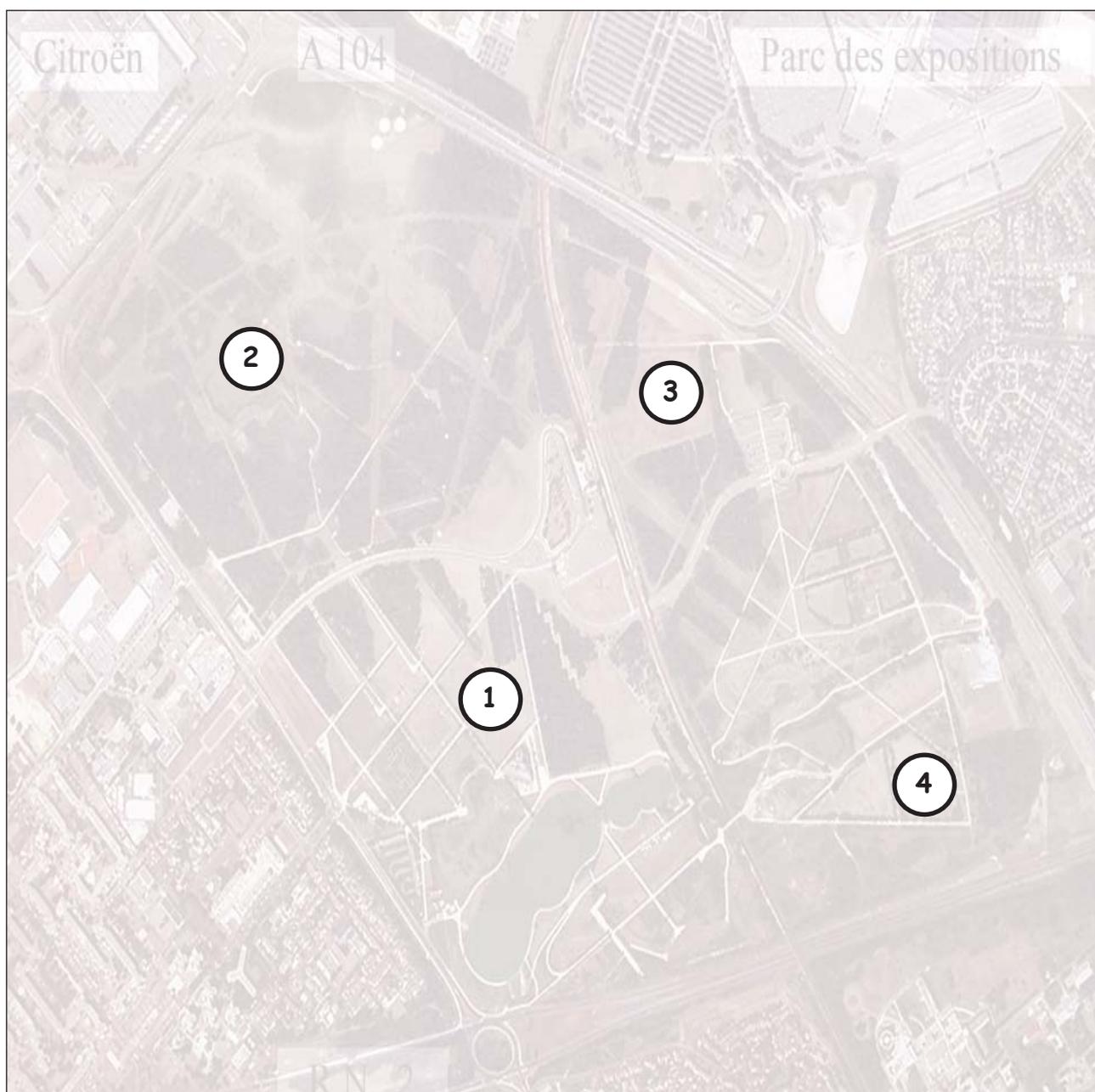
En effet, au-delà d'une satisfaction globale de ces besoins en termes quantitatifs, il ressort deux types de demandes :

- “Remplir un rôle social” : la répartition et la nature des espaces verts doivent être en relation avec les modes de fréquentation pour remplir un rôle social efficace;
- “Répondre au besoin de nature” : en proposant un espace diversifié dans ses offres d'espaces vivants...
Ainsi est apparue une notion nouvelle : "le besoin de nature" synonyme de liberté et de loisirs.

Cette évolution a conduit à des aménagements en faveur de la "nature vécue" au détriment de la "nature spectacle".

L'aménagement des 200 hectares du Parc du Sausset s'inscrit dans la durée et on y retrouve cette évolution vers un goût de nature à la fois, dans les partis pris d'aménagement et surtout dans les modes de gestion.

LE PARC DU SAUSSET



PRÉSENTATION ET COMPTE RENDU



PETIT HISTORIQUE

L'idée d'un parc à Aulnay sous Bois, dans le Nord-Est du département, a commencé à germer au début des années 70, à l'occasion de l'aménagement d'un bassin de retenue des eaux d'orage. Ce bassin paysager devait être accompagné d'un parc d'une dizaine d'hectares. Puis, les études d'urbanisme ont montré l'intérêt de créer un grand parc de 200 ha sur les communes d'Aulnay sous Bois et de Villepinte, dans une région qui n'était alors pas très urbanisée (terrains agricoles) mais qui devait l'être très rapidement (usine Citroën, parc des expositions de Villepinte, Zone d'activités de Paris Nord 2, secteurs d'habitat collectif et pavillonnaire).

Le Conseil Général a alors lancé un concours d'idées qui fût remporté par M. et Mme CORAJOUR pour la conception générale et les espaces verts. Il n'était alors pas encore question de gestion différenciée, harmonique ou écologique, mais le règlement du concours, les contraintes imposées aux paysagistes et le parti pris d'aménagement adopté par ces derniers en ont favorisé, plus tard, l'émergence.

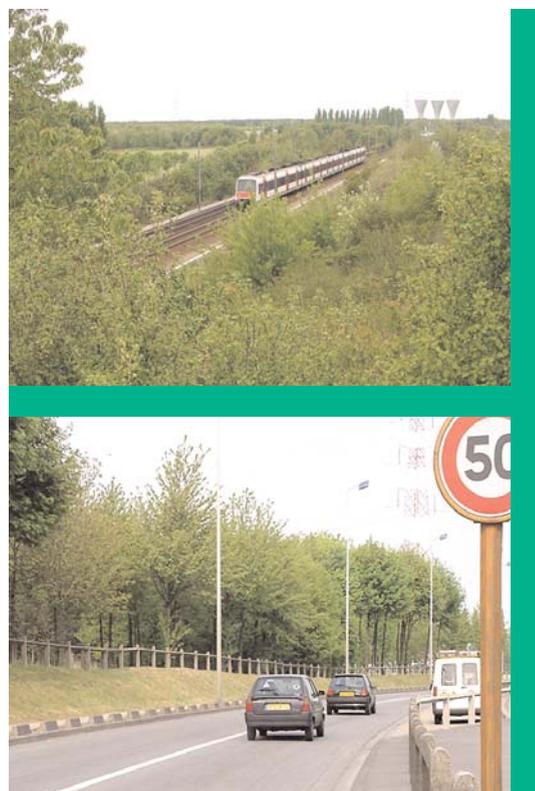
En effet, il était imposé aux concurrents de respecter la topographie naturelle du site, les mouvements de terre étant interdits. Tous les facteurs climatologiques et pédologiques étaient fournis de manière à orienter le choix des essences végétales.

La présence de la ligne B du RER dans l'axe Nord-Sud, et d'une route à fort trafic dans le sens Est-Ouest, divise le Parc du Sausset en 4 parties distinctes :

- 1 - Les Prés Carrés :
- parc urbain au contact direct de la ville d'Aulnay sous Bois,
- 2 - La Forêt
- 3 - Le Puits d'Enfer
- 4 - Le Bocage

Toute la structure végétale primaire, soit 90% des plantations, a été plantée durant l'hiver 1981/1982, essentiellement sous forme de jeunes plants forestiers.

Puis, les infrastructures (allées, jeux pour enfants, mobiliers, etc) ont été progressivement installées pour offrir aux visiteurs des tranches d'aménagement fonctionnelles.



UNE ÉVOLUTION DANS LES MODES DE GESTION

A l'issue de la période de garantie de reprise des végétaux, c'est le Conseil Général qui a repris à sa charge la gestion du parc de manière très classique dans un premier temps, puis progressivement de manière plus écologique.

Par exemple, les prairies sont passées de 12 tontes annuelles à 5 puis 3, puis 2 et enfin à 1 fauche par an.

La totalité des opérations d'entretien est réalisée par des entreprises privées. Le budget de fonctionnement est d'environ 1,1 million d'Euros (7 millions de francs).

L'ensemble du parc est surveillé par des gardes départementaux en moto, en VTT (le gardiennage à cheval est assuré par une brigade équestre de la police nationale, tous les jours de haute saison, les mercredis, week end et jours fériés en basse saison), dont la mission est la suivante :

- assurer la sécurité du public,
- répondre aux questions des usagers
(pour cela, les gardes suivent une formation sur les différents milieux naturels, la flore, la faune et plus particulièrement l'entomofaune),
- faire respecter le règlement du parc.



Le Sausset LES PRÉS CARRÉS

Cette zone a été aménagée comme un parc urbain, car elle est limitrophe avec une zone à forte densité de population.

Elle comporte **un marais artificiel d'environ 2 ha**, creusé lors des travaux d'aménagement du parc. Il est alimenté par la nappe phréatique et subit régulièrement des fluctuations de niveau.

Quelques erreurs de conception ont été commises :

- plantation de bambous qui n'ont pas survécu aux fluctuations de niveau,
- plantation de Jussie qui a vite envahi les zones en eau et dont les gestionnaires ont encore du mal à se débarrasser aujourd'hui,
- berges trop abruptes pour la flore et dans une moindre mesure pour la faune, qui ont dû être reprofilées.

Le marais est fauché dans sa totalité à raison d'1/4 de sa surface par an (rotation de 4 ans). La matière organique est exportée. La gestion du marais est difficile car les accès sont très peu nombreux.

Cette zone est entièrement clôturée et inaccessible aux visiteurs, afin de préserver la faune.

Le marais abrite : une cinquantaine de bécassines (en hiver), des foulques, poules d'eau, grèbes huppés, cygnes, hérons, cormorans et de nombreux batraciens dont nous avons pu apprécier les qualités de choristes.

La zone des Prés Carrés comporte de nombreux équipements de détente et de loisirs tels que : aires de jeux, buvette, tables de ping-pong, grandes pelouses tondues,...

Les enclos à chiens ou caniparcs :

La circulation des chiens à l'intérieur du parc du Sausset est soumise à réglementation. En effet, la tenue en laisse est obligatoire et surveillée par les gardes. Néanmoins, afin de permettre à nos amis à 4 pattes de s'ébattre en toute liberté, des grandes zones plantées et clôturées ont été aménagées dans divers endroits du parc.



Le Sausset LE BOCAGE

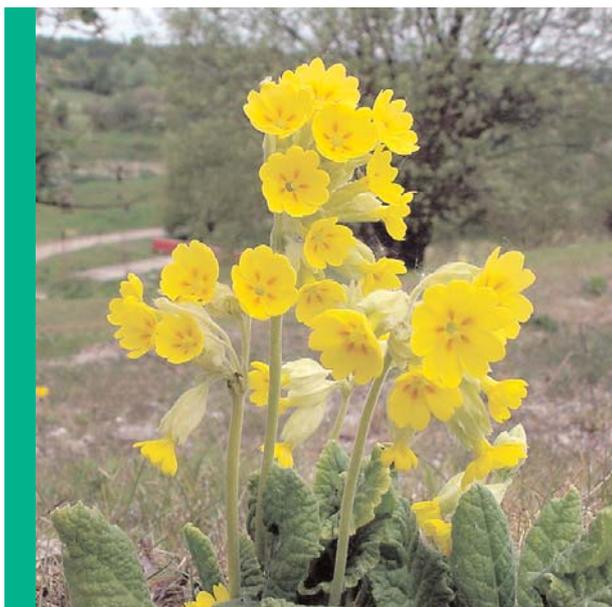
Le Bocage est relié aux Prés Carrés par une passerelle piétonne qui enjambe la ligne du RER. A noter qu'il s'agit du seul point de passage piéton entre la partie nord et la partie sud du parc.

Le Bocage est constitué d'un petit vallon dont le fond est occupé par le ru du Sausset qui a donné son nom au parc. Le fond de ce vallon, qui devait être ultérieurement aménagé en zone inondable par la Direction de l'Eau et de l'Assainissement, n'avait pas fait l'objet d'un traitement paysager. En fait, seule une petite moitié de ses 47 ha avait fait l'objet d'un préverdissement.

Les haies bocagères et les prés bocagers avaient été aménagés de chaque côté des futures zones inondables et étaient entretenus régulièrement de manière classique tout d'abord, et qui a connu la même évolution que celle de la forêt (décrite ci-après).

Le reste du Bocage, qui n'avait pas été aménagé, a donc évolué librement pendant une dizaine d'années et de nombreuses plantes spontanées se sont implantées : d'abord des plantes herbacées, avec beaucoup d'épilobes, puis des ronciers et des arbustes (sureaux, cornouillers, églantiers, prunelliers), puis selon la nature des sols, des arbres se sont installés (bouleaux, merisiers, saules, etc).

Les quelques zones de remblai existantes ont été colonisées par une végétation de coteau calcaire.



En 1991, lors de l'aménagement de cette partie du parc, il a donc été décidé de conserver la végétation spontanée et de ne faire que des aménagements légers prenant en compte l'existant.

Des études sur les différents milieux naturels ont permis d'identifier les espèces à introduire pour obtenir des associations végétales "naturelles".

Le choix des espèces était d'autant plus important que tout apport de terre végétale était exclu.

En ce qui concerne la gestion actuelle du Bocage, on distingue différentes zones :

- les zones de pelouses tondues régulièrement pour permettre les jeux de ballon, les pique-nique, etc
- les zones de prairies fauchées une par an,
- les coteaux calcaires fauchés une fois par an (en septembre).

Pour exécuter la fauche des prairies, l'entreprise d'entretien titulaire du marché fait appel à un agriculteur de Seine et Marne, qui utilise le matériel suivant :

- un tracteur avec barre de coupe,
- un râteau faneur pour retourner le foin laissé en place et pour ensuite l'andainer,
- une machine à faire des ballots.

Sur la totalité du parc, la surface de prairies représente environ 28 ha.

Dans la zone du Bocage, on trouve un verger ainsi qu'un espace pédagogique, "Les Petits Champs", composé de nombreuses mini parcelles où sont installées diverses cultures telles que : céréales (blé, orge, etc), tournesols, cucurbitacées, plantes messicoles (coquelicots, bleuets, etc). Chaque parcelle possède un petit panneau reprenant les caractéristiques de la plante concernée (noms français et latin, famille, origine, historique, utilisation,...).

A noter également dans le Bocage la présence de ruches, exploitées par 3 apiculteurs amateurs qui organisent régulièrement des animations à destination des scolaires, mais aussi du grand public.

Dans l'ensemble du parc, les gestionnaires ont été confrontés à un problème de surpopulation de lapins provoquant des dégâts au niveau du collet des arbres. Après avoir essayé plusieurs méthodes infructueuses (par exemple, le déversement de 20 tonnes de betteraves durant l'hiver 96/97), le Conseil Général a fait appel à un spécialiste en la matière, qui a préconisé un rebouchage systématique des garennes avec mise en place de grillage (le rebouchage des garennes est un complément du furetage préalable et indispensable). Le résultat a été probant puisque le nombre de prises lors des prélèvements de population est passé en 3 ans de 3 200 prises à seulement 150.



Le Sausset LA FORÊT

D'une superficie de 70 ha, la Forêt a été conçue selon le principe d'enclos forestiers et de prairies. Les essences utilisées sont essentiellement régionales : hêtre, chêne, tilleul, érable, sorbier, merisier, frêne,... pour les arbres, prunelliers, noisetiers, cornouillers, aubépines, etc, pour les lisières en bordures des enclos boisés.

Les prairies interstitielles étaient constituées de mélanges de graminées.

Les sujets ont été plantés sous la forme de jeunes plants. Afin d'éviter la prolifération de la strate herbacée engendrant un effet "terrain vague" aux yeux du public, il a été décidé que le sol des enclos forestiers serait régulièrement entretenu pour que les jeunes plants soient dégagés et visibles.

Le sol était alors désherbé mécaniquement avec évacuation des produits de coupe, le désherbage chimique ayant été abandonné suite à plusieurs incidents liés à une mauvaise application des produits. De même, les prairies étaient tondues régulièrement, l'herbe ne devant jamais dépasser 5 cm de haut suivant le cahier des charges.

Avec la croissance des plants forestiers, le nombre d'interventions a progressivement diminué jusqu'à zéro pour certains enclos dont la couverture végétale limitait naturellement le développement de la végétation herbacée.

Petit à petit s'est ainsi créé naturellement une végétation de sous-bois qui est aujourd'hui maintenue et complétée par quelques introductions d'espèces caractéristiques comme le sceau de Salomon, l'anémone, l'arum, la jacinthe des bois,... en respectant les associations végétales et en proscrivant les variétés horticoles.



La tempête de décembre 99 a été l'occasion de changer également la gestion des arbres proprement dite :

- certains troncs morts sont laissés debouts (favorables aux pics-verts et à certains insectes) photo page 10,
- certaines branches sont empilées en "stères organisés" (abris pour les hérissons),
- des tas de troncs ou de branches sont laissés en vrac sur le sol.

L'implantation de la vie animale est aussi favorisée par certains petits aménagements tels que : la mise en place de nichoirs, l'installation d'un nid à faucon crécerelle dans un des trois châteaux d'eau,...

A l'heure actuelle, on dénombre sur l'ensemble du parc environ 120 espèces d'oiseaux, soit nicheurs soit migrateurs.

Les dates des interventions de gestion ont ainsi évolué en fonction des cycles naturels de la faune et de la flore, afin de ne pas mettre en péril la reproduction des espèces animales et végétales.

La Forêt comporte 2 parcs à chiens, un parcours de gymnastique douce, ainsi qu'une promenade dite "des arbres à parole" (découverte des arbres par l'histoire, la symbolique et la littérature).

A l'origine, toutes les allées étaient engazonnées mais cela a rapidement posé des problèmes d'accès aux véhicules d'entretien, notamment en hiver. C'est pourquoi, certaines allées sont aujourd'hui carrossables, bien que la majorité soient restées à usage piétonnier.



Le Sausset A RETENIR

L'orientation vers ce type de gestion ne résulte pas d'un choix économique mais d'une volonté de répondre à une nouvelle demande du public. Si ce choix s'est fait progressivement, il oriente aujourd'hui tous les aménagements et les modes d'entretien.

La conception d'origine et les méthodes d'entretien forment un tout indissociable.

Le plus difficile dans ce type de gestion est de maintenir les équilibres qui se créent. De fait, gérer de façon naturelle est le contraire de " laisser pousser ". Il faut au contraire veiller continuellement à ce que les équilibres soient respectés et donc adapter les interventions en fonction de nombreux facteurs.

Les enquêtes de satisfaction réalisées auprès des usagers montrent une bonne réceptivité de l'idée de nature et un bon degré de satisfaction.